

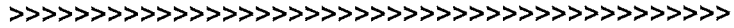


CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE -----
COMMUNE DE CONFOLENS -----
Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 17
Excusés-Absents : 09
Délégations : 04

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du vendredi 12 mai 2023, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme FOURNIER Sylvia, Mme FAYET Margot, conseillers municipaux

Excusé(s) / Absent(e)s : Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise,

Délégations : Mme SIMON Sandrine à Mme LAMANT Marie-Line, Mme MANCEAU Emmanuelle à Mme FOURNIER Sylvia, Mme SOULAT Séverine à Mme BARRY Marie-Christine, M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot,

Date de Convocation : vendredi 12 mai 2023

Date d'affichage : Vendredi 12 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Dans le cadre de ses fonctions au Conseil Département Monsieur Bouty ne prend pas part au vote

2023/05/22
N° 01

1 - Finances – Aménagement du Pôle éducation-formation dans l'ancien tribunal– demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert et au Département

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Confolens, sous-préfecture de la Charente est un pôle structurant qui rayonne sur un bassin de vie rural et dont l'aire d'influence dépasse les limites départementales.

La commune de Confolens, Petite Ville de Demain, soucieuse de conforter son pôle administratif et de services souhaite réaliser dans l'ancien tribunal un pôle éducation. Ce dernier regroupera notamment les bureaux de l'Inspection Académique et du Centre d'Information et d'Orientation.

Les enjeux pour Confolens sont, à travers la réalisation de ce pôle éducation, le maintien du niveau de services publics et l'adaptation des services publics aux besoins des habitants. L'inspection Académique et le CIO sont actuellement installés dans des locaux vétustes et peu fonctionnels.

Les enjeux pour Confolens sont également de redonner une seconde vie à l'ancien tribunal, bâtiment emblématique de la commune, en le rendant plus performant énergétiquement avec diminution drastiques des déperditions thermiques grâce à l'isolation et l'étanchéité du bâtiment, la gestion de la ventilation. Les apports solaires en hiver et les déperditions seront optimisés par des menuiseries performantes. L'éclairage actuel sera remplacé par un éclairage LED à basse consommation. L'utilisation de matériaux biosourcés a été privilégiée pour l'isolation, les menuiseries seront en bois et une partie des matériaux sera réemployée. Economie d'énergie et utilisation de matériaux biosourcés permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles.

AR Prefecture

016-200054047-20230522-2023_05_22_01-DE
Reçu le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023

Le coût prévisionnel de l'opération est de 1 294 881 € dont 1 182 540 € H.T. de travaux.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de solliciter, une aide financière dans le cadre du Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et du Département dans le cadre du Soutien à l'Initiative Locale et Environnementale.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

- **Considérant** le coût de réhabilitation de l'ancien Tribunal
- **Considérant la possibilité** de présenter dans le cadre du Fonds Vert et du Département
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté

Plan de financement	Montant
Etat – DSIL attribuée	329 321.00 €
Etat – DETR attribuée	410 547.61 €
Conseil Départemental	31 500.00 €
Conseil Régional	52 135.60 €
Fonds Vert	200 000.00 €
Autofinancement	271 376.79 €

- **Dit** que le calendrier de travaux s'établit comme suit :
Début des travaux : 1^{er} semestre 2024,
Fin des travaux : fin 1^{er} semestre 2025
- **Précise** que la commune récupère la TVA
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2023

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce plan de financement
- **SOLLICITE** une aide financière du Département au titre du Soutien à l'Initiative Locale et Environnementale. et de l'Etat au titre du Fonds Vert,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le mardi 23 mai 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

